

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 6 juin 2011

Demandeur : Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Stratégies Énergétiques

**Évaluation du programme de rabais à la consommation (PRC)
et du programme de rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC)**

Référence : Gaz Métro-3, Document 4, page 25, tableau 7, Annexe A (Rapport Abscisse Recherche du 21 mars 2011), page 16

Question :

2.1 Dans l'annexe A (Rapport Abscisse Recherche du 21 mars 2011), la définition suivante du terme taux d'opportunisme est donnée :

La définition usuelle du taux d'opportunistes est la suivante :

- *Les opportunistes se définissent comme étant des clients qui ont participé au programme et qui ont profité d'une aide financière quelconque mais qui auraient quand même agit identiquement dans l'éventualité où aucune aide financière ne leur aurait été octroyée (source : Consortium for Energy Efficiency, 2010).*
- *La définition que l'on retrouve dans le PGEÉ de Gaz Métro est la suivante : « Un opportuniste est un individu ou une entreprise qui se prévaut d'une aide (financière, technique ou autre) offerte par un programme d'efficacité alors qu'il aurait ou avait l'intention d'implanter la mesure d'efficacité énergétique visée par le programme de toute façon, sans participer au programme (source : Révisions des méthodologies d'évaluation des effets de distorsion des programmes du PGEÉ de Gaz Métro », Bureau d'Études Zarrifa Inc. et Extract recherche marketing, avril 2010).*

Alors lorsqu'au tableau 7 de la page 25 du rapport principal, il est inscrit que 42,8 % des répondants auraient acquis la même résidence alimentée au gaz naturel suite à l'abolition du PRC, doit-on conclure qu'il s'agit d'opportunisme ?

Réponse :

Non, il ne s'agit pas d'opportunisme.

Question :

2.2 Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Le tableau 7 du rapport présente les résultats de l'analyse de la sensibilité des clients en fonction des scénarios de diminution ainsi que de l'abolition du PRC ou du PRRC. Ces résultats ne sont pas des taux d'opportunisme.

Le taux d'opportunisme est mesuré à partir de la méthode de calcul du taux d'opportunisme du PGEÉ qui a été appliquée par la firme Abcisse Recherche. Cette méthode qui mesure l'effet d'opportunisme à partir de plusieurs variables a été jugée opportune par la Régie de l'énergie¹.

Pour de plus amples détails quant à la méthode de calcul du taux d'opportunisme, vous pouvez vous référer à la réponse à la question 1 de la FCEI.

Question :

- 2.3** Même deux questions quant au tableau 11 de la page 35. S'agit-il d'opportunisme ? Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Non, il ne s'agit pas d'opportunisme.

Le tableau 11 du rapport présente les résultats de l'analyse de la sensibilité des clients en fonction des scénarios de diminution ainsi que de l'abolition du PRC ou du PRRC. Ces résultats ne sont pas des taux d'opportunisme.

Le taux d'opportunisme est mesuré à partir de la méthode de calcul du taux d'opportunisme du PGEÉ qui a été appliquée par la firme Abcisse Recherche. Cette méthode qui mesure l'effet d'opportunisme à partir de plusieurs variables a été jugée opportune par la Régie de l'énergie.

Pour de plus amples détails, quant à la méthode de calcul du taux d'opportunisme, vous pouvez vous référer à la réponse à la question 1 de la FCEI.

Question :

- 2.4** Même deux questions quant au tableau 24 de la page 55. S'agit-il d'opportunisme ? Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Non, il ne s'agit pas d'opportunisme.

¹ Rapport de la Régie, Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro, 28 avril 2011

Le tableau 24 du rapport présente les résultats de l'analyse de la sensibilité des clients en fonction des scénarios de diminution ainsi que de l'abolition du PRC ou du PRRC. Ces résultats ne sont pas des taux d'opportunisme.

Le taux d'opportunisme est mesuré à partir de la méthode de calcul du taux d'opportunisme du PGEÉ qui a été appliquée par la firme Abscisse Recherche. Cette méthode qui mesure l'effet d'opportunisme à partir de plusieurs variables a été jugée opportune par la Régie de l'énergie.

Pour de plus amples détails, quant à la méthode de calcul du taux d'opportunisme, vous pouvez vous référer à la réponse à la question 1 de la FCEI.

Question :

- 2.5 Même deux questions quant au tableau 40 de la page 83. S'agit-il d'opportunisme ? Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Non, il ne s'agit pas d'opportunisme.

Le tableau 40 du rapport présente les résultats de l'analyse de la sensibilité des clients en fonction des scénarios de diminution ainsi que de l'abolition du PRC ou du PRRC. Ces résultats ne sont pas des taux d'opportunisme.

Le taux d'opportunisme est mesuré à partir de la méthode de calcul du taux d'opportunisme du PGEÉ qui a été appliquée par la firme Abscisse Recherche. Cette méthode qui mesure l'effet d'opportunisme à partir de plusieurs variables a été jugée opportune par la Régie de l'énergie.

Pour de plus amples détails, quant à la méthode de calcul du taux d'opportunisme, vous pouvez vous référer à la réponse à la question 1 de la FCEI.

Question :

- 2.6 Même deux questions quant au tableau 53 de la page 102. S'agit-il d'opportunisme ? Sinon, veuillez expliquer.

Réponse :

Non, il ne s'agit pas d'opportunisme.

Le tableau 53 du rapport présente les résultats de l'analyse de la sensibilité des clients en fonction des scénarios de diminution ainsi que de l'abolition du PRC ou du PRRC. Ces résultats ne sont pas des taux d'opportunisme.

Le taux d'opportunisme est mesuré à partir de la méthode de calcul du taux d'opportunisme du PGEÉ qui a été appliquée par la firme Abscisse Recherche. Cette méthode qui mesure l'effet d'opportunisme à partir de plusieurs variables a été jugée opportune par la Régie de l'énergie.

Pour de plus amples détails, quant à la méthode de calcul du taux d'opportunisme, vous pouvez vous référer à la réponse à la question 1 de la FCEI.